



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 10 MARS 2014

*L'an deux mil quatorze, le dix du mois de mars, à 19 heures 05, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 3 mars 2014, s'est réuni au sein de la salle de l'Espace Victor Hugo sous la présidence de monsieur André VEYSSIERE, maire.*

*Conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.*

**Etaient présents :**

M. VEYSSIERE Maire, Mme. MATYNIA, M. DUMAREIX, M. ADAM, M. ELLUL, Mme. BONAL, Adjoints au Maire. Mme. GRUSON, M. CATTIAUX, Mme. SOCBZAK, M. CLAVEL, Mme. PEREIRA, Mme. COLLET, M. DIAKITE, Mme. JENNER, M. PICHOT-MAUFROY, Mme. GESELL, Mme. LEVE, Mme. GHAZALI, Mme. OBLIN, M. PRACHT, M. DELPLACE, Conseillers municipaux

**Etaient absents et représentés :**

Mme Jocelyne BARDIN, représentée par Mme Marie-Thérèse BONAL, adjoint au maire  
M. Françoise VILLENEUVE, représentée par Madame Odette MATYNIA, adjoint au maire  
M. Vincent JACOMET, représenté par Madame Séverine LEVE, conseiller municipal  
M. Chakib KAOUTAR, représenté par monsieur André VEYSSIERE, maire

**Etaient absents non représentés :** M. Bernard DESTERNES, M. Daniel MEAULLE, M. Mohamed KOUSSA, M. Haitem TOUMI

### INTRODUCTION

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal du 10 mars 2014 en demandant à ce que l'appel soit fait.

M. Michel CLAVEL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire déclare :**

*« On en avait parlé lors des conseils précédents, et il s'avère que j'ai eu monsieur DURUT encore tout à l'heure, le Trésorier, et qu'effectivement, ils ne sont pas près.  
Alors, je pourrai vous rappeler un petit peu ce qu'on avait dit.*

*Vous avez reçu une lettre. Je vous ai écrit à tous.*

*Eu égard au contexte que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer ici même, lors de notre précédente assemblée, à la pression de plus en plus forte imposée aux finances communales par la situation économique mondiale et nationale et par des mesures diverses d'austérité qui nous sont imposées (baisse des recettes, hausse des charges), il s'avère nécessaire de faire preuve d'une prudence exemplaire, qui impose, notamment, la connaissance de l'ensemble des recettes attendues pour l'année.*

Or nous ne sommes actuellement pas en possession de l'ensemble des notifications, et après discussion avec les cadres municipaux, que je remercie au passage de leur travail au quotidien, ceux-ci m'ont proposé de soumettre au vote du conseil le compte administratif et le compte de gestion du receveur préalablement au vote du budget, de façon à permettre la prise en compte des recettes la plus exacte possible.

J'ai eu monsieur DURUT, tout à l'heure, et ça va se faire de la façon suivante :

- Le Préfet a donné jusqu'au 30 avril.

- Donc le lundi 28 avril sera la date idéale pour voter le budget.

Et, peut-être qu'on pourra cumuler débat d'orientations budgétaires et vote du budget sur le même conseil de façon à ce que, comme vous l'avez constaté, il suffit de regarder le calendrier, que l'on ne fasse pas un conseil en pleine fête de Pâques.

Donc le 28 avril. Mais ce serait bien, il faut qui voit avec l'administration. Je crois que c'est cumulable, Ca vaudrait le coût plutôt que de prendre deux dates.

J'avais le 10 avril pour le DOB et le 28 avril pour le conseil, mais si on peut tout grouper au 28 avril, ça ne serait que l'idéal.

Voilà en ce qui concerne le vote du budget.»

#### **Madame Odette MATYNIA demande la parole :**

« Mais monsieur le Maire sil vous plaît, il me semble que le DOB a été déjà voté. Donc, ça voudrait dire que la prochaine municipalité revotera à nouveau, un nouveau DOB ? ».

#### **Monsieur le Maire répond :**

« Non, le DOB l'année des élections municipales...

On a voulu faire les choses trop bien.

L'année des élections municipales, on n'avait pas obligation de faire un DOB.

Bon, on l'a fait. Donc, on le refera, mais je veux dire par là, c'est la répétition de ce que nous avons déjà fait.

Et la municipalité, la nouvelle municipalité, peut très bien voir un petit peu d'autres orientations et d'autres choses.

On n'en est pas là.

Oui, monsieur DELPLACE ? On en avait notamment discuté... ».

#### **Monsieur Michel DELPLACE prend la parole :**

« Je voudrais quand même dire mon étonnement, parce que vous annoncez déjà des dates de conseils. Mais laissez donc les électeurs décider.

La deuxième chose, c'est que, lorsqu'il y a 3 ans en arrière, vous avez décidé de voter le budget au mois de décembre, je vous avais dit que c'était trop tôt, qu'il n'y avait pas tous les éléments à ce moment là, que c'était difficile...

Alors qu'il était possible de travailler par 12<sup>ème</sup> jusqu'à avoir l'ensemble des éléments courant mars.

Et aujourd'hui, vous reprenez cet argument, en disant que vous n'avez pas pu avoir les éléments.

C'est logique, on le sait. Ca fait 3 ans que c'est comme ça, aussi.

Ensuite, l'autre élément, c'est que quand je vous avais demandé de ne pas inscrire le vote du budget avant les élections, dans l'attente justement des échéances, dans le respect des choix que les électeurs allaient faire, vous êtes passés outre. Et aujourd'hui, pour des raisons techniques, vous êtes amenés à reporter le vote du budget.

Donc je trouve que ce n'est pas très bien maîtrisé. »

#### **Monsieur le Maire reprend la parole :**

« Comme monsieur DURUT me l'a dit encore tout à l'heure, on n'a pas la totalité des recettes. »

#### **Monsieur DELPLACE intervient :**

« Comme chaque année. »

#### **Monsieur le Maire continue :**

« Il vaut mieux qu'on ait nos recettes. »

**Monsieur DELPLACE reprend :**

« C'est ce qu'on a toujours dit... C'était trop tôt en décembre. »

**Monsieur le Maire conclut :**

« Mais si ça passe, c'est quand même mieux pour les services, ça leur permet de travailler. Enfin voilà. Merci monsieur DELPLACE. »

**COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS  
QUI LUI ONT ETE DONNEES PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Monsieur le Maire continue :**

« Alors, la communication des décisions du Maire.  
Il y en a eu quelques unes depuis le dernier Conseil municipal. »

† **Décision n° 2014/1 en date du 27 janvier 2014 :**

MAPA portant sur des prestations de services nécessaires aux contrôles réglementaires périodiques des installations techniques des bâtiments propriété de la ville de Dugny - Lots n°1 et 3

**Monsieur le Maire commente :**

« Il s'agit du contrôle technique des différents services. C'est-à-dire qu'il fallait passer un marché, c'est DEKRA INDUSTRIAL qui l'a obtenu. Ca veut dire quoi le contrôle technique ? Tout ce qui est bâtiments communaux et autres vont subir un contrôle technique, comme vous faites avec vos voitures. Vous allez régulièrement faire un contrôle chez votre garagiste. Là, c'est pareil en ce qui concerne les écoles, les bâtiments, les gymnases et autres. »

† **Décision n° 2014/2 en date du 27 janvier 2014 :**

Création du service de la police municipale – demande de devis relatif à la fourniture de l'équipement des agents

**Monsieur le Maire commente :**

« Après, il y a eu la création de la Police municipale, vous le savez. Donc, une demande de devis pour la fourniture, notamment, des équipements, l'habillement. »

† **Décision n° 2014/3 en date du 27 janvier 2014 :**

Création du service de la police municipale – demande de devis relatif à la radiophonie

**Monsieur le Maire commente :**

« Et puis, la radiocommunication, par rapport à nos agents, et quand ils sont en relation avec le commissariat de police de La Courneuve, et autre. »

† **Décision n° 2014/4 en date du 27 janvier 2014 :**

Modification de la régie d'avance de la DALIS

† **Décision n° 2014/5 en date du 27 janvier 2014 :**

Contrat de location sans chauffeur d'un véhicule type minibus pour le Centre social avec la société  
« Location des cars Marie »

**Monsieur le Maire introduit la séance :**

« Comme je vous le disais, ce n'est pas le conseil énorme. Il y a 6 points. »

**CREATION DE DEUX POSTES D'AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES EN  
CONTRAT D'AVENIR**

**I. PRESENTATION :**

**Monsieur le Maire rapporte en s'appuyant sur les termes de la note de synthèse présentée à l'appui du projet de délibération :**

La collectivité s'est engagée depuis l'été 2013 dans une politique volontariste d'accompagnement des jeunes sans emploi et sans qualification par le biais de l'utilisation des contrats emplois d'avenir. A ce titre, ce sont quatre personnes qui ont été embauchées pour des contrats à durée d'un an au sein des services de la commune. En effet, les emplois d'avenir représentent une véritable expérience professionnelle et une seconde chance de se former pour les jeunes peu ou pas qualifiés. Ils ont aussi pour but d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Les emplois d'avenir doivent permettre aux jeunes d'accéder à une première expérience professionnelle reconnue sur le marché du travail et/ou acquérir des compétences leur permettant d'évoluer vers un autre emploi.

L'objet de la présente délibération est de poursuivre la mise en application de cette expérience par le recrutement de deux personnes complémentaires.

*« Vous avez souvenance qu'il y a quelques mois en arrière, l'été dernier, on avait créé 4 emplois avenir.*

*Vous allez me dire : 'monsieur le Maire, comment se fait-il que vous recréez des emplois avenir comme ça ?' Certains vont penser que ce sont des histoires d'élections ou autres. Pas du tout.*

*Il s'avère que chose très rare, il y a un garçon très jeune, je ne le connais pas, je ne l'ai vu qu'une fois le jour où il s'est présenté, et à ma grande stupeur, à 20 ans, qui a le poids lourd et tous ses permis.*

*Alors vous voyez quand vous avez le permis poids lourd jeune...*

*Vous allez me dire qu'on manque de chauffeur poids lourd, et d'un autre côté mettez vous à la place d'une entreprise qui trouve quand même que le garçon qui a un poids lourd à 20 ans c'est un peu jeune pour le balancer sur les routes, autoroutes, peut-être même en international, avec un 38 tonnes, 44 tonnes.*

*Alors, je vous le dis, le fait d'avoir ses permis etc... J'ai même vu avec le directeur technique parce qu'il y a d'autre vue sur ce garçon. Je lui souhaite de réussir. C'est son poids lourd qui m'a fait tilté. »*

**Ceci exposé, le Conseil municipal est invité à :**

- **APPROUVER** le recrutement de deux contrats d'emplois avenir à temps complet pour une durée d'un an renouvelable (12 mois minimum, 36 mois maximum renouvellement inclus). A l'issue de la période contractuelle, le salarié pourra se voir proposer une stagiairisation au sein de la collectivité.
- **APPROUVER** la modification du tableau des effectifs afin de créer les deux contrats d'emplois avenir
- **PRECISER** que les salariés seront encadrés par un tuteur et que la charge de travail du tuteur sera adaptée à l'exercice de cette fonction.
- **ADMETTRE** que par ailleurs, compte tenu de l'investissement et de la responsabilité associée au tutorat, une prime spécifique, sera attribuée aux agents encadrant des jeunes en contrats emplois d'avenir.
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits et prévus au budget 2014, chapitre 012

**II.DISCUSSIONS**

**Madame Aurida GHAZALI prend la parole :**

*« Je suis très heureuse que ces jeunes trouvent un emploi. C'est une chance.*

*J'ai une question quand même à poser.*

*C'est une durée de combien de temps les contrats ? »*

**Monsieur le Maire répond :**

*« Alors les contrats, madame, c'est la loi, c'est 1 an. Renouvelable.*

*Et vous savez aussi, la loi est très stricte dans le sens où les garçons sont parrainés par un employé, un ancien qui se doit de faire un rapport sur la manière de servir du jeune en question. Et à l'issue vous renouvelez ou non.*

*Monsieur DELPLACE ?»*

**Monsieur Michel DELPLACE intervient :**

« Oui, c'était juste pour attirer votre attention. Monsieur DUMAREIX était en train de montrer le programme que vous êtes en train de distribuer. Ce n'est pas trop le lieu, je pense, ni le moment. Il y a d'autre moment pour ça. »

**Monsieur Daniel DUMAREIX dit :**

« Excusez moi. »

**Monsieur le Maire répond :**

« Ah oui, parce qu'ils sont en train de faire du boitage...  
Non, là on est au conseil municipal, on n'est plus dans les élections.  
On passe au vote, s'il vous plaît. »

**III. DELIBERATION :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le projet de délibération proposé à l'unanimité.**

**Délibération n° 2014/15**

**MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DE L'ORGANIGRAMME DES SERVICES**

**I. PRESENTATION :**

**Monsieur le Maire introduit :**

« Le point n° 2, c'est la mise à jour du tableau des effectifs. Donc c'est un organigramme, avec un tableau, avec tant de personnes par service. Vous savez très bien comment ça marche, mais c'est un document obligatoire pour l'établissement du budget. On va donc le voter ce soir.

Autrement, moi, je n'ai pas d'observation. Je vais demander à madame MATYNIA de bien vouloir le rapporter.

Alors, naturellement que certains chiffres vont peut-être vous paraître un peu bizarre. Mais c'est comme ça, parce que vous savez très bien, il faut quand même le dire, qu'il y a des fonctionnaires titulaires, des fonctionnaires vacataires, des jeunes qui viennent faire des vacances de courte durée pendant les vacances, les animateurs, le corps enseignants ayant également des vacances pour les cantines, les études, etc... Donc tout ça confondu fait une masse salariale quand même forte puisque nous sortons, je parle sous ton contrôle Odette, 435 feuilles de paye par mois et 452 feuilles de paye l'été.

C'est la ville qui est la plus grosse entreprise de la ville.

Alors je pense que beaucoup, parmi nos Dugnysiens, sont employés à la mairie, et donc, quand le Préfet me tire les oreilles par rapport à ma masse salariale, je lui réponds très directement : ' Monsieur le Préfet, j'aime mieux être au dessus de mon quota au niveau de la masse salariale, c'est à dire avoir embauché des personnes plutôt que les avoir au chômage'.

Alors bien sûr, ça ne plaît pas à tout le monde, mais ça a quand même été comme ça pendant toutes ces années. Je vous rappelle, qu'il y a des garçons et des filles qui ont des feuilles de paye actuellement, ils ne les auraient pas si je ne les avais pas pris. Et le tableau des effectifs, de 319 on est à 435.

Naturellement, quelques fois le maire peut se faire disputer à certain niveau, mais je suis quand même fier qu'à chaque fois, autour de cette table, on ait voté sur les propositions que je faisais alors que bien souvent, elle avait raison, l'adjoint aux finances me disait : 'attention on a passé, on a passé...'

Ben, oui on a passé, mais les gars ne pointent pas au chômage et ils ont un boulot à la ville. Voilà. Maintenant, je vous l'ai dit on se doit de présenter un organigramme qui va servir pour l'élaboration du budget, donc Odette, si tu veux bien le rapporter sil te plaît. »

**Madame Odette MATYNIA rapporte en s'appuyant sur les termes de la note de synthèse présentée à l'appui du projet de délibération :**

---

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaire au fonctionnement des services. L'objet de la délibération en annexe est de porter à connaissance des élus l'organigramme de fonctionnement de la collectivité ainsi que le tableau des effectifs afférent. Ce dernier est actualisé au 31 décembre 2013 et accompagne traditionnellement le Budget Primitif voté par le Conseil Municipal.

Il comporte les éléments suivants :

- le grades/emploi occupé
  - la catégorie d'appartenance ( A, B ou C)
  - l'effectif budgétaire ainsi que la part des agents à temps complet ou non complet
  - la décomposition entre les agents titulaires et les agents non titulaires avec leur quotité de travail ( à temps complet ou non complet)
  - le motif du recrutement pour le cas de figure des agents recrutés en tant que contractuels
  - l'indice « majoré » correspondant à l'indice de rémunération de l'agent
- Ce tableau englobe les agents titulaires et non titulaires mais n'inclus pas les agents recrutés en tant que vacataires.
- 

« *Bien.*

*Comme le précisait monsieur le Maire, en effet, nous n'étions pas à jour en ce qui concerne le tableau des effectifs, ne serait-ce qu'au niveau de la présentation du budget primitif 2013 qui était le reflet du tableau des effectifs de l'année 2012.*

*Donc, depuis le mois de juillet 2013, je sollicite le nouveau directeur des ressources humaines afin que nous ayons pour la présentation du budget primitif 2014 un tableau des effectifs qui soit la réalité de nos agents qui occupent des postes au sein de la collectivité.*

*Donc, chose a été faite, tous les services ont été consultés.*

*Sur ce point n°2, vous avez, messieurs et mesdames les conseillers municipaux, le fameux tableau des effectifs avec différentes catégories en fonction des attachés, en ce qui concerne le centre de santé, le conservatoire, etc, etc.*

*Donc celui est très précis. On peut donc en remercier le directeur des ressources humaines.*

*Le tableau des effectifs étant à jour aujourd'hui pour la présentation du prochain BP 2014, c'est une chose.*

*Nous avons également à ce point, à l'ordre du jour un nouvel organigramme suite au départ d'une responsable de la culture qui était en disponibilité et dont le contrat n'a pas été renouvelé. Elle a eu 3 années de présence chez nous. Donc, elle a rendu le service qu'il fallait. Elle retourne dans sa collectivité d'accueil.*

*Suite au départ de cette responsable, un nouvel organigramme a été présenté, en ce qui concerne particulièrement les 3 secteurs que vous avez au pôle éducation et loisirs :*

- *en ce qui concerne la responsabilité au niveau de la médiathèque Anne Franck. Je rappelle qu'elle dépend également de la CAAB*
- *Au niveau du conservatoire ça ne change pas. Nous avons un coordinateur. Le poste de coordinateur n'existant pas, le coordinateur devient une direction. Chose qui se fait sans aucun souci comme au niveau de la médiathèque,*

- *et aujourd'hui un service culturel et vie associative est donc créé dont la dynamique va ressortir à nouveau, et je le souhaite quelle que soit la future collectivité, avec une responsable qui a su montrer avec son équipe, tout ce dont elle était capable.*

*Egalement par rapport à la direction de l'administration générale :*

- *pour la police municipale dont on connaît l'existence depuis la fin 2013, en la présence de notre brigadier*
- *et puis au niveau du cimetière qui avant était rattaché à la direction des services techniques, maintenant il est rattaché à l'Etat civil. C'est tout à fait logique par rapport aux personnes qui décèdent malheureusement.*

*Il y a le centre social qui a été créé courant 2013, dont la répartition maintenant figure bien au pôle solidarité-santé.*

*Ce secteur concerne le centre de santé par rapport à la nouvelle interprétation en la présence du médecin directeur « direction de la santé et de la petite enfance ». Ca reste le centre de santé mais avec tous les pôles de services qui sont intégrés à l'intérieur de cette nouvelle dénomination de ce centre de santé.*

*C'est tout à fait la logique d'un organigramme et de la présentation du tableau des effectifs. »*

**Ceci exposé, le Conseil municipal est invité à :**

- **ADOPTER** le tableau des effectifs annexé à la présente délibération, et actualisé au 31 décembre 2013
- **APPROUVER** la modification du tableau des effectifs qui sera présenté en annexe du Budget Primitif 2013
- **PRENDRE ACTE** de l'organigramme des services présentés.

### **III. DELIBERATION :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le projet de délibération proposé à l'unanimité.**

**Délibération n° 2014/16**

## **MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2013/127**

### **I. PRESENTATION :**

**Monsieur le Maire rapporte en s'appuyant sur les termes de la note de synthèse présentée à l'appui du projet de délibération :**

Le conseil municipal a voté des modalités de financement et déterminé les acomptes aux associations locales le 16 décembre 2010 (délibération n°2010/237). Depuis un acompte est versé aux associations locales subventionnés à 500 € et plus au cours de l'exercice précédent en trois temps sur une année : 20 janvier, 20 avril et 20 octobre, sous condition d'un dépôt de dossier par les associations conforme aux exigences administratives et comptables au 31 décembre 2013.

Le premier acompte de la subvention 2014 concerne les associations hors champ de convention d'objectifs qui ont déposé un dossier de demande de subvention pour l'année 2014, et les associations sous convention d'objectifs.

Ce premier acompte a été voté par l'assemblée délibérante en date du 16 décembre 2013.

L'article 4 de la délibération n° 2013/127 est ainsi rédigé :

- **AUTORISE** monsieur Le Maire, ou son représentant, à mandater le 1<sup>er</sup> acompte des aides financières 2014 auprès des associations locales, sur le principe des dispositions actées par délibération du Conseil municipal, selon le tableau ci-dessous :

Associations		Dépôt de dossier	Montant de la subvention 2013	Proposition d'acompte 2014
<b>Association hors champ d'application de « convention d'objectifs »</b>				
1	Croix Rouge Française	04/10/13	2 000 €	500 €
2	Restaurants du cœur	24/09/13	1 600 €	400 €
3	Les plaisirs du jardin	06/09/13	1 800 €	450 €
4	Assoc. culturelle jeunesse et sport de Dugny	20/11/13	1 500 €	375 €
5	Foot à 7	22/11/13	1 500 €	375 €
6	Gymnastique volontaire	22/11/13	800 €	200 €
7	Union Sportive Dugnysienne (5 sections)	22/11/13	14 000 €	3 500 €
8	Esprit Vif 93	22/11/13	3 500 €	875 €
9	Dugny Step 93	22/11/13	1000 €	250 €
10	Basket Ball Dugny	26/11/13	12 000 €	3 000 €
11	Plaisir de danser	22/11/13	3 600 €	900 €
<b>Total associations hors champ d'application de « convention d'objectif »</b>			<b>37 400 €</b>	<b>9 350 €</b>
<b>Association dans le champ d'application de « convention d'objectifs »</b>				
1	Club Gaston Dutour	En attente du retour du dossier le 10/01/14	12 000 €	3 000 €
2	Tennis Club de Dugny (TCD)		26 000 €	6 500 €
3	Sporting Club Dugnysien (football)		64 500 €	16 125 €
4	CAPC		65 000 €	22 750 €
<b>Total associations dans champ d'application de « convention d'objectif »</b>			<b>167 500 €</b>	<b>41 875 €</b>

Toutefois, une erreur matérielle a été relevée dans le tableau présenté.

En effet, celui-ci indique que le montant de la subvention accordée à l'association « Sporting Club Dugnysien » en 2013 s'élevait à 64500 euros.  
Or, celle-ci était en réalité fixée à 62670 euros.

A la demande de la Trésorerie municipale, l'article 4 de la délibération n° 2013/127 doit donc être modifié en ce sens.

« Alors le point 3, c'est simplement une modification.

C'est-à-dire que, vous l'avez, sur le montant de la subvention 2013, en ce qui concerne « le Sporting Club Dugnysien », il y avait une petite erreur et il fallait absolument rectifier de façon à ce qu'il puisse toucher aujourd'hui les 15 567 euros du 1<sup>er</sup> versement.

Tout le monde a touché sa proposition 2014, c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> trimestre avec la 1<sup>ère</sup> proposition, et donc il fallait, suite ce qui avait été écrit en 2013, 64 500 €... En réalité c'est 62 670 € et donc avec un 1<sup>er</sup> versement de 15 567 € »

**Ceci exposé, le Conseil municipal est invité à :**

- **APPROUVER** la modification de l'article 2 de la délibération n° 2013/74, dont les termes sont désormais ainsi rédigés :

**AUTORISE** monsieur Le Maire, ou son représentant, à mandater le 1<sup>er</sup> acompte des aides financières 2014 auprès des associations locales, sur le principe des dispositions actées par délibération du Conseil municipal, selon le tableau ci-dessous :

Associations	Dépôt de	Montant de	Proposition
--------------	----------	------------	-------------



		dossier	la subvention 2013	d'acompte 2014
<b>Association hors champ d'application de « convention d'objectifs »</b>				
1	Croix Rouge Française	04/10/13	2 000 €	500 €
2	Restaurants du cœur	24/09/13	1 600 €	400 €
3	Les plaisirs du jardin	06/09/13	1 800 €	450 €
4	Assoc. culturelle jeunesse et sport de Dugny	20/11/13	1 500 €	375 €
5	Foot à 7	22/11/13	1 500 €	375 €
6	Gymnastique volontaire	22/11/13	800 €	200 €
7	Union Sportive Dugnysienne (5 sections)	22/11/13	14 000 €	3 500 €
8	Esprit Vif 93	22/11/13	3 500 €	875 €
9	Dugny Step 93	22/11/13	1 000 €	250 €
10	Basket Ball Dugny	26/11/13	12 000 €	3 000 €
11	Plaisir de danser	22/11/13	3 600 €	900 €
<b>Total associations hors champ d'application de « convention d'objectif »</b>			<b>37 400 €</b>	<b>9 350 €</b>
<b>Association dans le champ d'application de « convention d'objectifs »</b>				
1	Club Gaston Dutour	En attente du retour du dossier le 10/01/14	12 000 €	3 000 €
2	Tennis Club de Dugny (TCD)		26 000 €	6 500 €
3	Sporting Club Dugnysien (football)		62 670 €	15 667,5 €
4	CAPC		65 000 €	22 750 €
<b>Total associations dans champ d'application de « convention d'objectif »</b>			<b>167 500 €</b>	<b>41 875 €</b>

- **DIRE** que toutes les autres dispositions de la délibération n° 2013/127 restent applicables en l'état.

## II. DISCUSSIONS

### Monsieur René PRATCH prend la parole :

« Nous sommes d'accord pour cette rectification monsieur le maire, mais par contre, il reste quand même une erreur. 62 670. Le total association, ça fait 165 670. Le total n'a pas été rectifié. »

### Monsieur le Maire :

« Exact on a remis le même total alors qu'on a rectifié dans l'addition. Le pire c'est que je l'ai mis moi, ok

On est d'accord pour la rectification»

## III. DELIBERATION :

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le projet de délibération proposé à l'unanimité.**

Le secrétariat prend note de la modification à apporter sur le projet de délibération :

<b>Total associations dans champ d'application de « convention d'objectif »</b>	<b>165 670 €</b>	<b>47 917,5 €</b>
---------------------------------------------------------------------------------	------------------	-------------------

au lieu de

<b>Total associations dans champ d'application de « convention d'objectif »</b>	<b>167 500 €</b>	<b>41 875 €</b>
---------------------------------------------------------------------------------	------------------	-----------------

### *Délibération n° 2014/17*

### Avant de passer au point n° 4, monsieur le Maire :

« Est-ce que les associations ont reçu leur 1<sup>er</sup> tiers ? »

**Monsieur Michel CLAVEL répond :**

« A part le football, en attente de cette modification, elles l'ont reçu. »

**Monsieur le Maire conclut :**

« Tout le monde l'a reçu. D'accord.

Donc, dès que le receveur a notre délibération, ils vont faire le mandat administratif. D'accord. »

**SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS LOCALES 2014**

**I. PRESENTATION :**

**Monsieur Michel CLAVEL rapporte en s'appuyant sur les termes de la note de synthèse présentée à l'appui du projet de délibération :**

Chaque année, le Conseil Municipal attribue des subventions à diverses associations locales ayant remis un dossier complet de demande de subvention

**A. CRITERES ET MODALITES D'ATTRIBUTION**

Les associations doivent répondre aux critères d'attribution des subventions municipales suivantes :

l'association doit être déclarée en Préfecture de Seine-Saint-Denis ;

Les activités de l'association relèvent concrètement d'un intérêt local et ont un impact sur le territoire communal, et ne pas défendre des intérêts uniquement nationaux ;

L'association doit relever de 3 types de financements possibles sur la collectivité, soit :

*subvention d'incitation*, correspondant à une première demande qui ne dépassera pas 500 €,

*subvention de soutien associatif* relatif au renouvellement annuel de la demande d'aide financière,

*subvention de partenariat*, s'inscrivant dans le cadre de manifestations exceptionnelles, ou de participation à des actions municipales (stages sportifs, culturels, actions « Politique de la Ville », etc.).

L'association doit accepter le droit de regard de la collectivité et à ce titre répondre aux conditions de transparence sur l'utilisation des fonds publics alloués.

Pour permettre l'instruction de leur demande de subvention, celle-ci doit se faire par écrit. Les associations non conventionnées ont donc déposé un dossier complet pour le 26 octobre 2013, et celles conventionnées pour le 10 janvier 2014. Ce dossier de demande de subvention comprend :

- le dossier municipal dûment complété,
- la composition du bureau de l'association,
- le compte-rendu de la dernière assemblée générale,
- le bilan financier et les pièces comptables du dernier exercice,
- le relevé d'identité bancaire de l'association,
- l'attestation de déclaration à l'URSSAF.

Ces éléments peuvent être complétés par divers documents : les statuts de l'association, le récépissé de déclaration de l'association en Préfecture, le compte de résultat et toutes pièces administratives et financières utiles au traitement du dossier.

Le mandatement de la subvention, après dépôt du dossier municipal complet et des justificatifs demandés, s'applique pour :

les subventions allouées aux associations en année N-1 à moins de 500 €,

les subventions allouées aux associations en année N-1 à 500 € et plus, selon les dates suivantes :

- au 20 janvier année N pour le 1<sup>er</sup> versement, acompte correspondant à 25% de la subvention attribuée au cours de l'année précédente ou antérieure (35% pour le CAPC),
- à partir du 20 avril année N pour le 2<sup>e</sup> versement correspondant à 80% de la subvention consentie pour l'année N déduction faite de l'acompte,
- à partir du 20 octobre année N, pour le solde de la subvention de l'année N.

L'aide financière municipale est consentie après une année d'existence réelle de l'association.

#### **B. L'AIDE FINANCIERE MUNICIPALE 2014**

26 associations non conventionnées ont déposé un dossier de demande de subvention au titre de l'année 2014.

Conformément aux modalités de versement de la subvention rappelées ci-dessus, la délibération n 2013/127 du Conseil Municipal du 16 décembre 2013 a permis le versement d'un premier acompte aux associations ayant déposé un dossier et demandant 500€ et plus, pour un montant total de 9 350 € pour les associations hors champ d'application de « convention d'objectifs ».

L'analyse des dossiers de demande de subventions municipales au titre de l'année 2014 a été effectuée dans un premier temps par les services municipaux instructeurs. Dans un second temps, cette analyse a été présentée aux élus délégués aux associations en commission les 3 et 5 décembre 2013, puis en bureau municipal le 9 décembre 2013 afin d'établir les propositions ci-annexées et synthétisées ci-après par secteurs d'activités :

<b>Associations hors champ d'application de "Convention d'objectifs"</b>	<b>Subvention 2013</b>	<b>Subvention 2014 sollicitée</b>	<b>Subvention 2014 proposée</b>
<b>Associations hors champ d'application de "Convention d'objectifs"</b>			
Associations à caractère patriotique	800 €	1 250 €	700 €
Associations à caractère culturel et urbain	2 000 €	6 680 €	2 850 €
Associations à caractère social	3 600 €	8 700 €	3 500 €
Associations de santé	1 200 €	3 500 €	1 300 €
Associations à caractère scolaire	2 000 €	3 000 €	1 500 €
Associations à caractère sportif	36 400 €	38 055 €	36 205 €
<b>TOTAL Associations hors champs de "Convention d'objectifs"</b>	<b>46 000 €</b>	<b>61 185 €</b>	<b>46 055 €</b>

Un montant de 46 055 € pouvant être alloué aux associations hors champ d'application de « convention d'objectifs » sera inscrit au budget primitif 2014.

#### **Monsieur Michel CLAVEL :**

« Alors, on va commencer par les associations à caractère patriotique. Il y en avait 4.

Est-ce que l'on vote par rapport aux associations à caractère patriotique ou éventuellement, vous voulez qu'on vote pour chaque association ? »

#### **Monsieur le Maire intervient :**

« Tu les cites et tu donnes la somme. »

#### **Monsieur Michel CLAVEL continue :**

« Donc les quatre associations qui ont déposé leur demande de subvention :

- 868<sup>ème</sup> sections des médaillés militaires,

- ACPG/CATM,
- FNACA
- et l'association départementale des Portes Drapeaux de SSD.

Ce sont quatre associations, qui tous les ans font leur demande de subvention. Elles représentent, à elle quatre, une subvention de 700 €.

La 1<sup>ère</sup> à 150 €, la 2<sup>ème</sup> FNACA 250 €, l'ACPG 300 €, les Portes drapeaux n'ont pas fait de demande cette année, pardon. Sur ces 3 associations 700 €.

Donc je vous demanderais de voter pour les associations à caractère patriotique »

**Monsieur le Maire intervient :**

« Je rappelle quand même...

Que ce soit le 11 novembre, que ce soit le 8 mai, que ce soit la libération de Dugny, que ce soit bientôt le 19 mars etc, il faut quand même se rappeler que ces hommes sont toujours toujours présents. Et attention, le jour où ils ne seront plus là, je ne vous dis pas comment se passeront nos cérémonies patriotiques.

Je leur souhaite longue vie et je souhaite surtout que des plus jeunes prennent la relève, parce que ce n'est pas facile. Parce qu'une cérémonie patriotique sans le drapeau tricolore et sans la marseillaise dans quelques années... Je ne voudrais pas voir ça quand même.

Et donc il faut les encourager et ils ne demandent pas grand-chose. 150 € d'un côté, 250 d'un autre. Et qu'est ce qu'ils font avec ça ? Bien souvent, c'est pour s'acheter leur drapeau et la gerbe aussi.»

**Monsieur le Maire :**

« Je ne vais pas le citer, mais à Dugny, le fidèle des fidèles, c'était Maurice. Vous l'avez tous connu. Le jour où Maurice n'est plus là, on n'avait plus de drapeau à Dugny. Et que font les villes ? C'est pas spécialement chez nous... Dans toutes nos villes, on s'aide mutuellement ».

**Monsieur Michel CLAVEL continue :**

« Les associations à caractère urbain. Nous en avons 5 :

- les plaisirs du jardin,
- l'amicale des locataires Larivière,
- l'amicale des propriétaires de l'Hermitage,
- l'ASPAA, nouvelle association
- les délices de Nini, nouvelle association aussi.

Nouvelles par rapport à la demande de subvention, mais ces deux associations travaillent déjà depuis deux ans sans dépôt de dossier. »

**Monsieur le Maire prend la parole :**

« Oui, puisque que ce sont eux qui ont animé les fêtes de quartier notamment, la fête des jeux etc, au mois de juin dernier également sur la place »

**Monsieur Michel CLAVEL poursuit :**

« Les plaisirs du jardin 1800 €, l'amicale des locataires 100 €, l'amicale des propriétaires 150 €, l'association solidarité pour l'Afrique et Ailleurs 400 €, les délices de Nini 400 €.

Donc, je vais vous demander de voter pour un total de 2850 euros pour ces cinq associations, sachant que pour ce type d'association, je ne participerai pas au vote, puisque je fais partie de l'une d'elles.

Association à caractère social, il y a 4 associations :

- Secours Catholique qui n'a pas présenté de dossier après plusieurs relances. Nous devrions recevoir avec du recul comme ils ont fait l'année dernière. Ils nous présentaient un bilan et demandaient une subvention. Donc aujourd'hui, on considèrera que sans dossier il n'y a pas de subvention pour celle-ci.

- La croix rouge, 2000 €

- Les restaurants du cœur, 1500 €

- Hôtel social 93 pas de demande de subvention et il ne fait plus aucune activité sur la commune.

Donc, je vous demanderai de voter pour la Croix-Rouge et les Restaurants du cœur, pour un montant de 3500 euros. »

**Monsieur le Maire précise :**

« Michel, j'ajoute un mot sur l'hôtel social 93 à Gagny. Pourquoi depuis 2 ans on ne les voit plus ? Parce qu'ils sont surbookés par les familles ou les gens en grande précarité que monsieur le Préfet leur envoie. Donc c'est vrai que...

Avant, fût un temps, on avait une ou deux chambres de retenue. Avant ça fonctionnait un peu comme ça, tandis que maintenant vu l'état actuel du département par rapport à la pauvreté, la précarité et le reste, on a tellement de familles qui sont à l'agonie...

Et par pudeur et par respect, les types ne demandent pas de subvention, alors qu'ils savent que nous, quand on va leur demander une chambre, ils vont nous dire non. »

**Monsieur Michel CLAVEL continue :**

« Association à caractère de santé, donc il y en a 5 :

- ADDEVA 93, 100 €,
  - Association Française contre les Myopathies, 400 €,  
il faut dire qu'il y a 12 personnes régulièrement qui font des actions sur Dugny en permanence.
  - Horizon Cancer, 400 €,  
il y a toujours 2 personnes qui font des campagnes sur Dugny.
  - Vie libre 93, 200 €  
c'est pareil, c'est surtout sur l'alcool et le tabac.
  - L'association des paralysés de France 200 €
- 5 associations pour un montant de 1 300 €.

Association à caractère scolaire :

- L'association culturelle Jeunesse et sport de Dugny (ACJSD), 1500 €

- La prévention routière :

Je viens de recevoir seulement le dossier de la prévention routière. On n'oubliera pas de leur donner une subvention, mais aujourd'hui je ne vous proposerai rien dans la mesure où le dossier est arrivé vendredi. Mais comme ils vont entamer une campagne, au mois de mai ou au mois de juin, je pense qu'on sera tenu de leur verser une petite subvention comme nous faisons tout le temps.

Association à caractère sportif :

Dix associations, dont deux qui n'ont pas présenté de dossier cette année, donc on en traitera que 8

- Basket Ball Association Dugny (BBAD), 11 400 €,  
Ils sont 102 adhérents dont 86 de Dugny
- Dugny Step Dance, 1000 €,  
160 adhérents dont 150 Dugnysiens
- Esprit Vif 93, 2825 €,  
39 adhérents, ils sont 28 de Dugny
- Foot à 7, 1300 €,  
Il n'y a que des bénévoles. Ce sont des gens qui demandent cette subvention pour les frais d'engagement des tournois et leurs frais de déplacements. Ce ne sont que des bénévoles.
- Foot salle dugnysien n'a pas présenté de dossier pour la deuxième année
- Gymnastique volontaire, 750 €,  
Ils sont 28 adhérents dont 25 de Dugny
- Plaisir de danser, 3000 €
- Union Sportive Dugnysienne (USD) 14 430 €,  
Ils sont plus de 350 adhérents, dont 98 % sont de Dugny
- CSL Dugny, 1500 €,  
C'est une association qui se passe dans la caserne, où il y a comme activité du modélisme, Badminton, échec, gymnastique, etc, et sur les 110 adhérents, 70 Dugnysiens vont à la caserne.

**Monsieur le Maire demande :**

« *Simplement, les associations sous convention d'objectifs ?* »

**Monsieur Michel CLAVEL répond :**

« *Ils devaient rendre les dossiers, Tennis, Foot, CAPC, Foyer Gaston Dutour.*

« *Les 4 associations m'ont rendu les dossiers. le Foot me l'a rendu que vendredi dernier. Ils font comme d'habitude, il donne à un jour du conseil...* ».

**Monsieur le Maire conclut :**

« *D'accord, ça passera au prochain conseil* »

**Ceci exposé, le Conseil municipal est invité à :**

- **ADMETTRE** que les aides publiques auprès des associations locales concourent à la mise en œuvre d'actions satisfaisant un caractère d'intérêt général local,
- **DIRE** que l'attribution des subventions 2014 sera appliquée aux associations hors champ d'application « de convention d'objectifs » ayant sollicité une aide financière au titre de l'année 2014 via le dépôt d'un dossier de demande et de justificatifs annexes,
- **AUTORISER** monsieur le Maire, ou son représentant, à mandater les aides financières 2014 auprès des associations locales, sur le principe des dispositions actées par délibérations du Conseil municipal, selon le tableau annexé.
- **DIRE** que les crédits de dépenses sont inscrits au chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget primitif 2014 de la commune.

## **II. DELIBERATION :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le projet de délibération proposé à l'unanimité.**

**Un conseiller municipal (Président d'une association concernée) ne prenant pas part au vote relatif aux associations à caractère social et urbain**

*Délibération n° 2014/18*

## **LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2013**

### **I. PRESENTATION :**

**Monsieur le Maire rapporte en s'appuyant sur les termes de la note de synthèse présentée à l'appui du projet de délibération :**

L'article 133 du Code des marchés publics dispose que « le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom de leurs attributaires ».

Cette liste est établie dans les conditions définies par un arrêté du ministre chargé de l'économie.

Les modalités d'application de cet article sont définies par l'arrêté du 21 juillet 2011. Il prévoit que la liste des marchés conclus l'année précédente est établie en distinguant les marchés selon le type d'achat : travaux, fournitures et services. Au sein de chacune de ces catégories, les marchés doivent être regroupés en différentes tranches, en fonction du montant :

- égal ou supérieur à 20 000 euros HT et inférieur à 90 000 euros HT
- égal ou supérieur à 90 000 euros HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée
- égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée.

La liste comporte pour chaque marché :

- l'objet et la date du marché
- le nom de l'attributaire et son code postal s'il est établi en France, ou le pays de son principal établissement s'il est établi à l'étranger

Cette année, elle a été établie conformément à ces dispositions et sera mise en ligne sur le site Internet de la Ville pour publication dans les délais.

---

« La liste des marchés. C'est comme tous les ans, à cette époque, on se doit de vous communiquer les marchés conclus par la commune, l'année précédente. C'est-à-dire tous les marchés qui ont été conclus avec les diverses entreprises.

Ca va de l'acquisition d'un tracteur avec cabine accessoire à la fourniture d'installation de maintenance, fourniture et livraison de signalisation routière, fourniture et livraison de petits mobiliers urbains, accueil d'enfants séjours de vacances avec transport, organisation de séjours de classe de neige etc...

Ce sont toutes les choses où il y a eu des marchés établis et donc la liste serait longue. Il n'y a pas de souci, ce sont des choses qui sont faites, qui sont passées mais on se doit de donner à l'administration centrale la liste de tous nos marchés passés ».

**Ceci exposé, le Conseil municipal est invité à :**

- **PRENDRE ACTE** de la liste des marchés publics conclus au cours de l'année 2013 annexée.

## **II. DELIBERATION :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le projet de délibération proposé à l'unanimité.**

**Délibération n° 2014/19**

## **DISPOSITIF DE LA VILLE – PROGRAMMATION CUCS**

### **I. PRESENTATION :**

**Monsieur le Maire introduit le point n° 6 :**

« Le dernier point, c'est dans le dispositif de la politique de la ville, et donc c'est important puisqu'il s'agit du programme du contrat urbain de cohésion sociale avec toutes les actions qui sont menées. Il y en a 22, j'avais retenu, plus 4 nouvelles. Moi j'ai vu 572 000 €, avec une participation de la ville à hauteur de 347 000 € puisqu'on a obtenu quelques subventions à côté. Marie-Thérèse bien sûr, tu as l'enseignement et la politique de la ville donc si tu voulais nous commenter la programmation 2014, s'il te plaît. »

**Madame Marie-Thérèse BONAL donne lecture de la note de synthèse présentée à l'appui du projet de délibération :**

#### **A- Préambule**

Le principal dispositif Politique de la ville est le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS). Il s'agit d'un contrat passé entre l'Etat et les collectivités territoriales qui engage chacun des partenaires à mettre en œuvre des actions concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants connaissant des difficultés.

Le CUCS de la ville de Dugny a été signé le 9 mars 2007, et conformément à la circulaire du 8 novembre 2010 relative à la programmation des CUCS en 2011, le contrat a été prolongé et demeure en vigueur jusqu'au 31 décembre 2014.

### **B- La programmation 2014**

En 2014, les orientations thématiques prioritaires retenues par l'Acse sont l'Education, l'Emploi et la prévention de la délinquance. La santé constitue une priorité, et une attention particulière sera portée à la thématique Habitat cadre de vie.

Conformément à ces directives, et aux orientations du projet de ville 2011-2014, la programmation CUCS 2014 a été validée le 13 janvier 2014 en comité technique.

« Il faut savoir que le dispositif se termine en 2014, mais je crois pouvoir vous annoncer qu'il sera reconduit. Peut-être pas dans les termes, mais la politique de la Ville perdurera. »

Elle s'attache à :

- Favoriser la mixité sociale et le développement de la gestion urbaine et sociale de Proximité.
- Concourir à la prévention de la délinquance et à la sécurité, et l'aide aux victimes.
- Favoriser et faciliter l'accès aux soins.
- Encourager la participation des habitants.

« Je souligne l'intérêt particulier qu'il y a eu de mettre en place le Centre social. »

Le CUCS s'applique à l'ensemble des quartiers de la commune et plus particulièrement aux quartiers désignés comme prioritaires.

La programmation 2014, comprend 22 actions dont 5 nouvelles et est détaillée en annexe.

Le coût des actions est estimé à 572 917 €. Le montant de la participation ville s'élevant à 347 038 €

L'enveloppe octroyée par l'Acse pour l'année 2014 s'élève à 129 840 €, soit une hausse de 29% par rapport à 2013. Ce montant est complété par des subventions du Conseil Régional d'Ile-de-France, Conseil Général de Seine-Saint-Denis, de l'Agence Régionale de Santé, des Bailleurs, de la Caisse d'Allocation familiale et du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents.

### **C- Les dispositifs annexes au CUCS**

Le contrat local d'accompagnement scolaire est intégré au CUCS, à travers l'action intitulée accompagnement à la scolarité en vue d'améliorer la réussite scolaire.

Dans le cadre du FIPD, la ville a déposé un nouveau projet visant à lutter contre les violences intrafamiliales à travers la mise en place de consultations individuelles de psychologues.

Le dispositif Ville-Vie-Vacances prévient l'exclusion et prévoit un égal accès aux loisirs éducatifs et aux vacances. Trois projets ont été déposés, afin de proposer des séjours aux jeunes, au cours des vacances scolaires, tout en favorisant leur accès à l'autonomie.

Parallèlement un chantier jeune sera proposé en partenariat avec le bailleur EFIDIS au sein du quartier du Pont-Yblon.

Dispositifs	Projets	Montant sollicité auprès de l'Acse
<b>CLAS</b>	Accompagnement à la scolarité	9 000 € + 17 550 € (CAF)
<b>FIPD</b>	Lutte contre les violences intrafamiliales	4 000 €
<b>VVV</b>	Mini séjours jeunes	4 000 €
	Séjours jeune l'accès a l'autonomie et aux loisirs	6 000 €
	Séjours jeunes adultes et Café social	3 000 €



« Derrière cette note, toutes les propositions, toutes les actions sont détaillées. Beaucoup d'actions ont été reconduites, comme vous l'avez entendu. Quatre actions nouvelles, si vous le permettez, je vais les rapporter.

Donc, quatre actions nouvelles sont mises en place cette année.

*A la rencontre de nos quartiers.*

*Cette action sera portée par le Centre social. Elle permet d'aller à la rencontre des habitants, de créer un lien social. Des actions de convivialité seront proposées les mercredis et pendant les vacances scolaires.*

*Le RAID AVENTURE.*

*Portée par le service enfance jeunesse.*

*C'est la mise en place d'un raid aventure visant à développer les comportements respectueux et citoyens, à améliorer les relations entre les jeunes et les représentants de l'ordre. Il s'agit d'un projet s'inscrivant sur l'année, via la mise en place d'entraînements sportifs.*

*Sport pour tout, à chacun son karaté.*

*L'association USDK a souhaité intégrer la programmation CUCS, à travers un projet visant à favoriser l'accès au sport aux tout-petits, aux femmes, et aux personnes connaissant des difficultés économiques au sein des quartiers.*

*Les métiers du cinéma.*

*Action qui sera portée par le service enfance jeunesse.*

*L'action s'appuie sur la volonté d'impliquer les jeunes dans des projets durables qui dépassent le simple cadre de la consommation. Il s'agit d'un projet autour des métiers du cinéma à travers la réalisation d'un film en collaboration avec des vrais professionnels.*

*Ainsi, les jeunes sur 6 mois se verraient impliquer dans la réalisation d'un film à tous les échelons (acteur, cadreur, assistant réalisateur, opérateur décor, assistant montage, éclairage, etc).*

*Au-delà du film, nos partenaires ont un centre de formation et feront de la sensibilisation aux cursus permettant aux jeunes intéressés de poursuivre une démarche de formation au-delà des 6 mois.*

*Cette action aurait comme finalité une présentation du film à un festival avec un auto financement du déplacement.*

*Je ne reprends pas les actions qui sont en cours, car elles sont en place déjà depuis quelques années. »*

#### **Ceci exposé, le Conseil municipal est invité à :**

- **APPROUVER** la programmation CUCS 2014 pour un montant de 572 917 €, en faveur des territoires prioritaires de la ville de Dugny
- **AUTORISER** Monsieur le Maire en son représentant, à solliciter les financements auprès de l'ensemble des partenaires (Etat, Région, Département, Bailleurs, ARS, Caf, REAPP...)
- **PERMETTRE** à Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document qui s'avère nécessaire à la mise en œuvre des actions.
- **DIRE** que les dépenses sont inscrites au budget 2014 de la ville.
- **AUTORISER** le versement de subventions aux porteurs de projet.

## **II. DISCUSSIONS :**

### **Monsieur le Maire prend la parole :**

*« Avant de passer au vote, merci Marie-Thérèse, mais je ne voudrais pas quand même qu'on soit trop modeste par rapport à tout ça. Je vais reprendre rapidement.*

*Vous voyez les actions au niveau de la santé. Je voudrais simplement faire remarquer ce que la ville paye à chaque sujet.*

*Les actions prévention de l'obésité, c'est un coût prévisionnel de 27 000 €, à hauteur de 16 000 € pour la ville.*

*Le réseau insertion santé, coût prévisionnel 17 000 €, charge prévisionnelle pour la ville 15 000 €.*

*Ca, il faut quand même que vous le sachiez.*

*Soutien psychologique au Pont-Yblon, 19 628 €, charge prévisionnelle pour la ville 17 628 €. Loisirs, culture et sports, ludothèque familiale etc, coût prévisionnel, 34 000 €, charge prévisionnelle 29 000 € pour la ville. »*

**Madame Marie-Thérèse BONAL reprend la parole :**

*« C'est une action qui sera reprise par le centre social. »*

**Monsieur le Maire continue :**

*« Rencontre de nos quartiers que tu as cité, c'est promouvoir le centre social par sa présence dans tous les quartiers. Alors là, c'est pareil 80 900 €, 7 100 par l'état, 70 800 par la ville.*

*Le raid aventure, tu en as parlé, c'est très bien parce que je pense que là, il y a une amélioration des relations entre nos jeunes et les forces de l'ordre. C'est très important. Naturellement que certains rigolent quand une équipe de foot de nos jeunes jouent contre une équipe de policiers, mais ça fait des relations très fortes entre nos jeunes et les policiers. Alors c'est pareil, il y a des déplacements, des choses à payer. Là, l'état est conscient de ça et paye pratiquement à 50 %, puisqu'il y a pour 9 900 € et l'état paye à hauteur de 4500 €, la ville à hauteur de 5400 €.*

*Tu as parlé tout à l'heure du « sport pour tous, à chacun son karaté », la nouvelle action. Là, l'état 2 200 € et la ville 6 200 €.*

*Le parcours culturel dans la ville, l'état 7 000 € et la ville 8 000 €.*

*Les métiers du cinéma, c'est très bien, ils y sont très attachés. Il y a une équipe de garçons et de filles, tu l'as dit, dans les métiers du cinéma. Là c'est pareil, 16 784 €. L'état est très attaché au cinéma, et donc c'est la première fois que l'état met plus que la ville. 11 000 € par l'état et 5 600 € par la ville. A l'issue de ça si les personnes s'accrochent, il peut y avoir des débouchés, mais c'est comme tout, les saucissons ne poussent pas aux arbres, il faut s'accrocher. »*

**Marie-Thérèse BONAL soulève :**

*« Dans le cadre de la formation, monsieur le Maire, il y a une action très très importante qui représente un certain coût pour la Ville. »*

**Monsieur le Maire demande :**

*« Alors la formation intégration, réinsertion socioprofessionnelle c'est nouveau Marie Thérèse ? »*

**Madame Marie-Thérèse BONAL répond :**

*« Non, c'est pas nouveau monsieur le Maire, mais c'est revisité et reconduit. Repris par le centre social. Donc, ça prend une autre dimension et je pense que vous allez avoir à l'avenir un outil de travail solide et de qualité ».*

**Monsieur le Maire poursuit :**

*« C'est une formation en informatique, sur tout domaine. »*

**Madame Marie-Thérèse BONAL précise :**

*« Pour tout domaine monsieur le Maire, puisque ce sont des personnes qui ont besoin d'aide, par exemple pour monter des dossiers... »*

**Monsieur le Maire reprend :**

*« Il faut savoir que c'est pour tous en vu d'améliorer leur connaissance. Il faut quand même vous rappeler que c'est un coût de 28 700 € pour l'année. L'état 4 000 €, la ville 24 700 €. »*

**Madame Marie-Thérèse BONAL dit :**

« Puisque c'est en rapport, la Ville à cet effet envisage la signature d'une convention avec la plateforme réussite de la Ville de Drancy. »

**Monsieur le Maire poursuit :**

« L'accompagnement professionnel des adultes. C'est quelque chose qu'on reconduit, 4000 € : 1 000 € pour l'état et 3000 € pour la ville.

La citoyenneté. Ça comprend énormément de choses que vous connaissez. Pour ça, c'est 7 600 €.

L'aide juridique, ça n'a l'air de rien, mais il y a un monde fou à l'aide juridique, mais il faut bien qu'on paye quand la fille vient. Enfin bref... Toute l'année c'est 8 400 €, et là c'est du 50/50, 4200 € par l'état et 4 200 € par la ville.

Dugny fête ses quartiers. Vous le savez, c'est ce qu'on disait tout à l'heure : l'animation que nous faisons aux environs du 18 – 20 juin et là, la subvention sollicitée auprès de l'état, 8 500 € et en charge pour la ville de 10 350 € »

**Madame Annie OBLIN prend la parole :**

« Il doit y avoir une petite erreur à moins que j'ai mal compris le document. Pour la ligne 'Dugny fête ses quartiers', simplement, peut-être qu'on n'est pas l'année indiquée. 2013, on est en 2014. C'est probablement une erreur, à moins qu'on anticipe sur 2015. »

**Monsieur le Maire répond :**

« Non, non, il y a une erreur de frappe.

Les chiffres sont les chiffres, 18 500 €, bon le reste c'est pareil.

Ah oui ! L'aide aux victimes. Ils viennent régulièrement nous voir. Alors, naturellement que l'état nous aide mais l'état ne donne rien. Ils parlent beaucoup mais ils ne sont ici pour les administrés, eux. Alors l'état 4200 € et la ville 4200€.

Pourquoi je dis ça ? Parce qu'il y en a beaucoup qui disent de toute façon c'est l'état qui paye. Non, ce n'est pas l'état qui paye. L'état ne paye rien.

Et pourquoi le Préfet prend le dossier en compte ? Parce qu'on monte bien les dossiers d'une part, et il connaît un petit peu la précarité de cette ville. 76 % de logement sociaux.

Et donc énormément de villes font les mêmes dossiers, mais se font rejeter dans leurs buts.

Tandis que nous, vraiment par rapport à l'état que je critique souvent, M. le Préfet quel que soit, les préfets successifs... Quand je monte là haut avec le dossier, ils sont pris en compte. Alors naturellement la part de la ville, elle est élevée, mais le dossier n'est pas rejeté et l'état paye, pas beaucoup mais il paye.

**Madame Marie-Thérèse BONAL prend la parole :**

« Je voulais juste rappeler M. le maire, que vous m'avez donné ce dossier depuis le début et j'étais ravie de travailler sur ces actions. Je confirme ce que vous venez de dire, je n'ai jamais vu un dossier se faire re toquer par le Préfet. Les subventions sont ce qu'elles sont, mais tous les dossiers qui ont été faits par les services avec une grande compétence, ont été retenus. »

**Monsieur le Maire :**

« Et ce que j'apprécie, c'est quand je suis convoqué là-haut, que tu expliques l'affaire et que dans les 10-15 jours qui suivent, tu t'aperçois que le dossier ça marche.

Egalité, Homme-Femme, l'état met 4 000 €, la ville 7 544 €. C'est un groupe de travail qui se réunit régulièrement afin d'élaborer une directive de son action parce qu'il y a beaucoup de dames qui sont pas bien.»

**Monsieur DELPLACE prend la parole :**

« Juste une petite remarque, parce que vous avez employé très très souvent le mots coût : 'c'est un coût', le mot charge : 'c'est une charge'. Effectivement, on ne voit pas les choses de la même manière parce que pour moi c'est plus un investissement qu'un coût, qu'une charge. L'investissement dans l'avenir. »

**Monsieur le Maire répond :**

« Pourquoi j'insiste comme ça ? Parce que moi, je veux faire ressortir que la plus grosse part qui est donnée dans toutes les actions, quelles qu'elles soient, c'est la ville qui paye. Le département de la Seine-Saint-denis est sous la moquette parce qu'il est fauché comme les blés. Vous voulez que je vous cite le département là dedans ? Vous le savez bien. »

**Monsieur DELPLACE précise :**

« Ce n'était pas le sujet que je voulais mettre en avant. C'est que nous n'avons pas la même façon de voir les choses. Un coût, un investissement, ce n'est pas pareil. »

**Monsieur le Maire indique :**

« C'est simplement pour faire ressortir que toutes les actions ont un coût et que c'est la ville qui paye le plus. Tous les jours, on vous gonfle, excusez-moi du terme, avec l'état, avec le département, avec la région et on les voit quand ? »

**III. DELIBERATION :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le projet de délibération proposé à l'unanimité.

Délibération n° 2014/20

**APPROBATION DE PROCES-VERBAUX DE SEANCES PRECEDENTES**

**Avant de lever la séance, le Maire indique :**

« Il y avait des procès-verbaux des Conseils précédents à valider :

- 30 septembre
- 18 novembre
- 16 décembre.

Si vous en êtes d'accord, on va voter, à l'unanimité, pour approuver ces procès-verbaux des Conseils municipaux passés. »

**Monsieur René PRACTH indique :**

« C'est peut-être un travail très studieux qu'a fait le personnel, mais comme il y a eu des problèmes techniques... Moi, madame MATYNIA ou d'autres... Il y a des interruptions, il n'y a pas la quintessence... C'est un peu fouillis, on a parfois même du mal à se relire nous même. »

**Monsieur le Maire répond :**

« On connaît tous la raison par rapport à la frappe des procès-verbaux, et les PV, c'est épais comme ça. Et Rowena a été seule pendant six mois. »

**Monsieur René PRACTH termine :**

« Oui oui. Ce n'est pas évident, mais là c'est fait mot à mot... »

**Monsieur le Maire conclut :**

« Oui, c'est du mot à mot là. C'est enregistré.  
Donc on a quatre abstentions, et le reste pour l'approbation des procès-verbaux »

**† APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2013.**

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 septembre 2013.

**APPROBATION A LA MAJORITE PAR 21 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS**

**† APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 NOVEMBRE 2013.**

Monsieur le Maire propose le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 novembre 2013.

**APPROBATION A LA MAJORITE PAR 21 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS**

**† APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 DECEMBRE 2013.**

Monsieur le Maire propose le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2013.

**APPROBATION A LA MAJORITE PAR 21 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS**

**QUESTIONS DIVERSES**

**† RAVIVAGE DE LA FLAMME SOUS L'ARC DE TRIOMPHE PAR DES ELEVES DUGNYSIENS :**

**Monsieur le Maire déclare :**

*« Je voulais ajouter quelque chose parce que jeudi soir, nous étions quelques uns... Je veux vous dire quelque chose qui vraiment m'a beaucoup touché, et parce que je n'avais pas vu ça depuis un moment. Nous sommes allés avec une classe à l'Arc de Triomphe au ravivage de la flamme, comme ça a lieu tous les soirs. Les gamins, en CE2, de Langevin, ont eu une conduite exemplaire. Et d'ailleurs, je les ai félicités plusieurs fois. D'abord dans le car, le voyage, ils étaient attentionnés par ce qu'ils voyaient. Arrivés là bas, il a fallu défiler, sur les Champs Elysées. On a remonté une partie des Champs Elysées et on est arrivé sous l'Arc, les officiers nous attendaient, il y a eu un cérémonial et les dépôts de gerbes. A tous les enfants, on avait acheté un bouquet qu'ils ont déposé. Donc je voulais le dire parce que j'ai vu 21 gamins exemplaires. En plus, les officiers, qui ont l'habitude, les ont félicités. Bravo. Quand les choses sont bien, il faut le dire. »*

**† DECLARATION DE FIN DE MANDAT :**

**Monsieur le Maire continue :**

*« Je l'ai dit en début de réunion. C'est quand même un petit peu solennel, notamment parce qu'on a œuvré tous ensemble autour de cette table. J'ai donc préparé quelques lignes. »*

*Mes chers collègues et amis,*

*Comme vous le savez, notre mandat se termine. Ces années ont passé très vite, au service des Dugnysiens. C'est avec vous que j'ai construit et amélioré le quotidien de notre Ville et vous avez toujours su m'encourager et m'épauler dans les moments difficiles. Je veux que vous soyez fiers de ce que nous avons réalisé ensemble, grâce à votre compétence, votre courage et votre disponibilité, avec cette détermination de faire toujours mieux. Le travail accompli ensemble est considérable et a pris dans votre vie familiale et professionnelle une place importante. Cette réussite pour notre Ville, je la partage avec vous, car votre présence à mes côtés, toujours motivée, n'a jamais été défaillante. Je suis fier de ce que nous avons entrepris et surtout impatient de ce qui sera fait demain. Ma détermination est forte, car je sais, sans prétention aucune, que notre Ville a besoin de mon expérience pour réaliser nos projets. La tâche sera très difficile, mais nous devons la réussir pour la satisfaction de nos administrés, car c'est bien là notre ambition. Pouvoir vivre dans une Ville agréable,*

*prospère et sécurisée. Sachez encore qu'il est difficile pour moi, aujourd'hui, de changer une équipe, qui marche, mais il était de mon devoir de le faire. Renouvellement, rajeunissement.*

*Je veux encore vous remercier pour votre loyauté, votre dévouement, votre travail et votre très grande fidélité, accompagnés de notre amitié et de notre affection qui au cours des années n'a fait que se renforcer.*

*Vous me permettez aussi de m'adresser aux conseillers municipaux de l'opposition qui se sont toujours engagés et qui ont donné de leur temps pour Dugny. Vous avez fait preuve de loyauté, de dévouement pour votre Ville. Nos échanges sont toujours restés cordiaux et respectueux, malgré nos nombreuses divergences.*

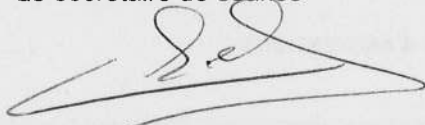
*Merci encore à toutes et à tous.*

*Et je vous invite maintenant au pot de l'amitié. »*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Fait à Dugny, le 11 juin 2014

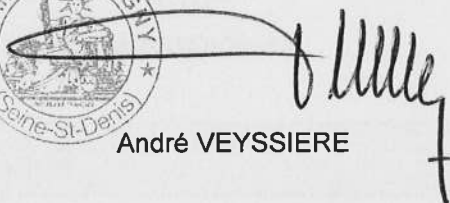
Le secrétaire de séance



Monsieur Michel CLAVEL



Le Maire



André VEYSSIERE